

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 30/03/2023
Et
Publication ou notification du :
30/03/2023

L'an 2023, le 29 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/03/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 21/03/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BRÉGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GANDON Jean-Charles à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme PAYAN Chantal à Mme MOURICHON Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

C2023_17 – Demande de Subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique de la Salle des Fêtes

Il est rappelé que par arrêté Préfectoral n°2022-156 une subvention au titre de la DSIL 2022 avait été accordée pour les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes (*remplacement des portes et des fenêtres et réfection de la toiture*) pour un montant de 71 875,00 €.

La mise en place d'un Fonds Vert visant à accélérer la transition écologique dans les territoires peut soutenir des projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

C'est pourquoi, dans la continuité des travaux engagés pour la Salle des Fêtes, il est proposé d'effectuer une isolation totale des murs périphériques par l'intérieur, qui entrerait dans le dispositif du Fonds Vert.

Considérant qu'il est proposé de déposer des demandes de concours financiers au titre du Fonds Vert pour les projets relatifs à la rénovation énergétique,

Considérant l'estimation des travaux de rénovation énergétique s'élevant à 90 761,95 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à **solliciter** une subvention au titre du Fonds Vert pour l'isolation des murs par l'intérieur de la Salle des fêtes située Allée des Écoles à Bourron-Marlotte.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 30/03/2023
Le Maire,
Vitor VALENTE

